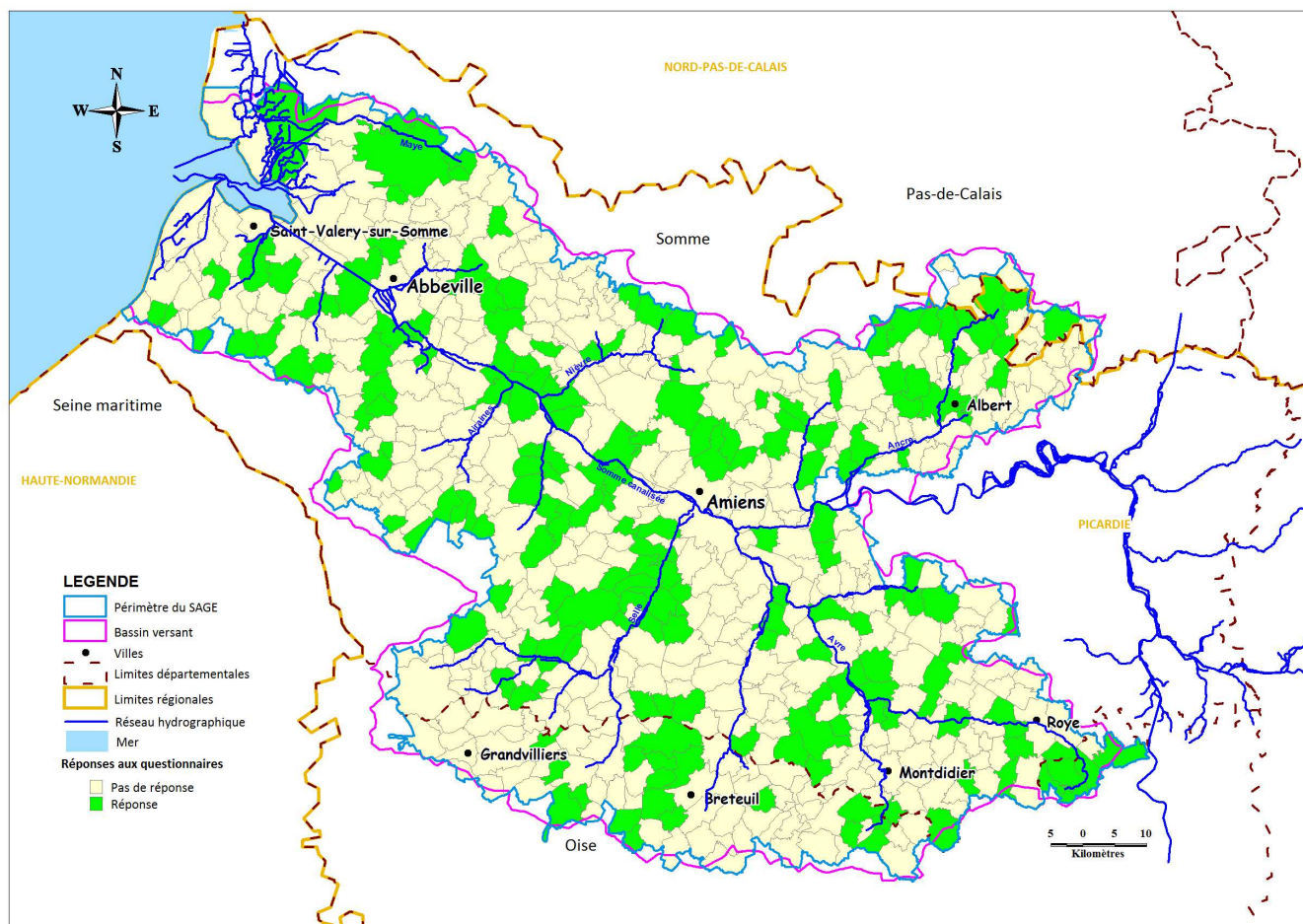


Les communes du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers ont été sollicitées d'août à décembre 2012 pour répondre à un questionnaire et ainsi participer à l'élaboration de l'état des lieux du SAGE.

Cette enquête a donné la possibilité à chaque commune de nous faire part de ses attentes et/ou de ses inquiétudes quant à la mise en place d'un SAGE sur leur territoire.

Ce bilan reflète donc les informations communiquées par les communes ayant répondu au questionnaire et parfois leur ressenti par rapport à la qualité de l'eau sur leur territoire.

**32,5 % des communes du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers ont répondu
(soit 187 communes).**



Carte 1 : Communes ayant répondu au questionnaire du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

1. Les activités socio-économiques

Parmi les communes qui ont répondu au questionnaire, 74 % ont cité l'agriculture comme activité économique présente dans la commune et 63 % l'ont classé comme 1^{ère} activité de la commune. L'agriculture apparaît donc comme une activité prédominante sur le territoire du SAGE.

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont citées en 2^{ème} position par 20 % des communes, suivies de la chasse, activité importante sur le territoire du SAGE, notamment dans la vallée de la Somme et sur le littoral picard.

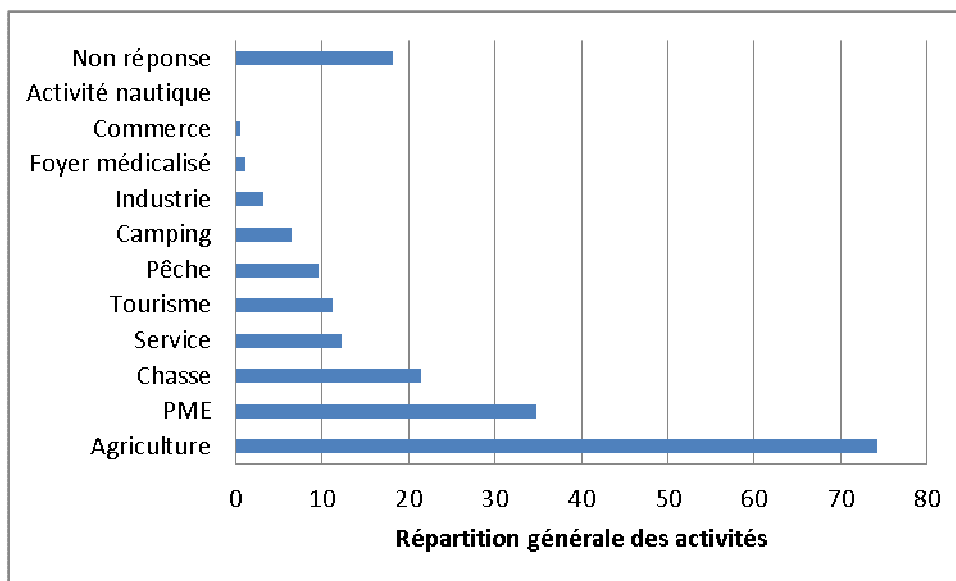


Figure 1 : Activités économiques principales des communes

L'industrie est classée par 4 % des communes en 1^{ère} position : Saleux, Aubigny, Contoire-Hamel, Feuquières-en-Vimeu, Chepy, Esquennoy, Arrest, Crèvecœur-le-Grand.

Sur les 187 communes qui ont répondu, 39 communes (21 %) ont indiqué qu'une ou plusieurs industrie(s) étaient implantées sur leur territoire.

2. Les communes et l'urbanisme

Sur les 187 communes qui ont répondu au questionnaire, 51 % sont pourvues d'un document d'urbanisme et 12 % en ont le projet. Par contre, 37 % n'ont pas de document spécifique à leur commune, réglementant l'urbanisme sur leur territoire.

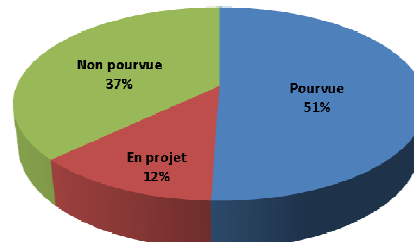


Figure 2 : Documents d'urbanisme des communes

Parmi les communes ne disposant pas d'un document d'urbanisme spécifique, seules deux communes indiquent être régies par le Règlement National d'Urbanisme (RNU).

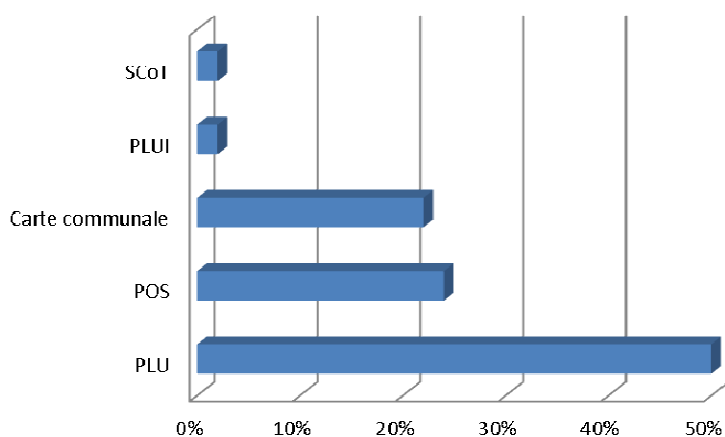


Figure 3 : Types de documents d'urbanisme des communes

Parmi les types de documents cités, 34 % sont des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), 16 % sont des Plans d'Occupation des Sols (POS) et 15 % des cartes communales. Trois communes citent le SCoT présent sur leur territoire.

Trois communes indiquent être dans un projet communautaire de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

3. Les problèmes rencontrés vis-à-vis de la qualité de l'eau potable

Parmi les communes ayant répondu au questionnaire, 90 % estiment ne pas rencontrer de problèmes quant à la qualité de l'eau potable desservie.

Par contre, 13 communes rapportent être confrontées à des problèmes de qualité. Quatre communes relatent une réelle problématique liée aux pesticides et/ou aux nitrates proches des seuils réglementaires.

Six communes indiquent que l'eau de leur commune est trop calcaire, une commune s'inquiète du goût de chlore omniprésent et une autre de la turbidité élevée.

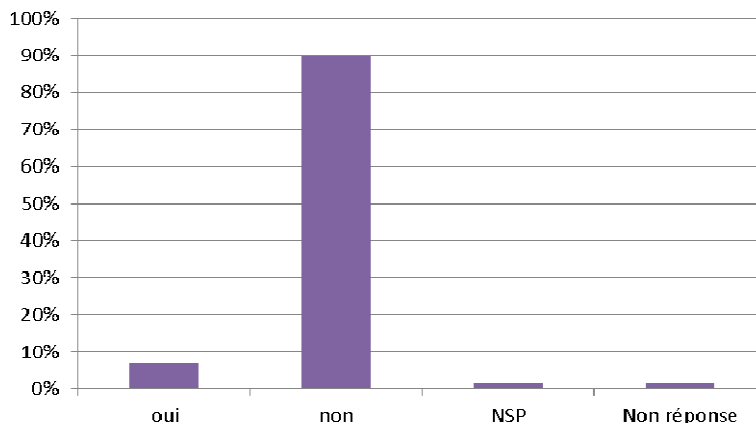


Figure 4 : Problèmes rencontrés quant à la qualité de l'eau potable

4. L'assainissement

Sur les 187 communes, 82.4 % ont un zonage d'assainissement et 12 % sont en cours d'élaboration. Ils sont pour 59 % d'entre eux de type « Assainissement non collectif », 28 % en « Assainissement collectif » et pour 9 % en Mixte.

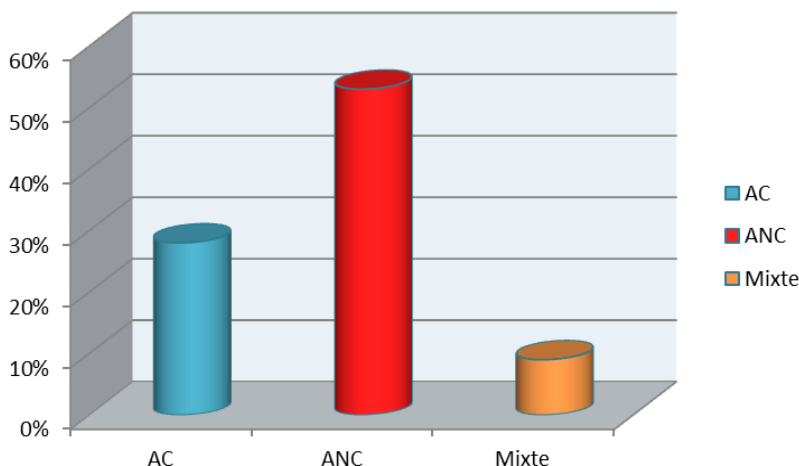


Figure 5 : Types d'assainissement sur le territoire du SAGE

74 % des communes signalent être couvertes par un SPANC en service et avoir délégué la compétence ANC.

5. L'eau pluviale

Pour 77 % des communes, l'eau pluviale est acheminée directement au milieu naturel par l'intermédiaire des fossés. 35 % des communes sont équipées d'une mare ou d'un bassin d'infiltration et 9 % ont un réseau acheminant directement les eaux pluviales vers une station d'épuration.

Trois communes indiquent récupérer les eaux pluviales en vue d'une future réutilisation.

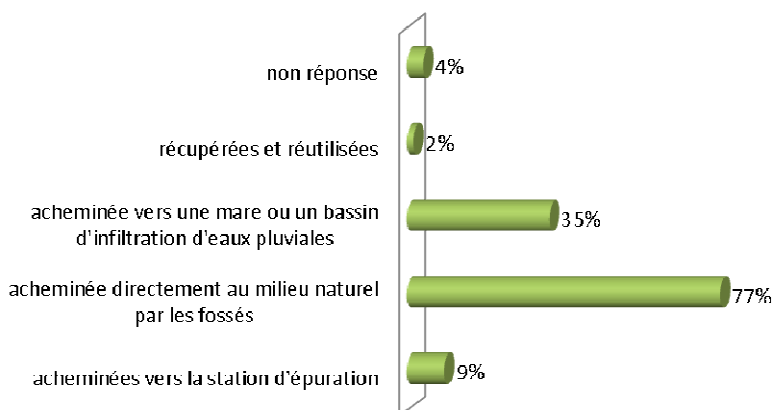


Figure 6 : Devenir de l'eau pluviale dans les communes

6. L'utilisation de produits phytosanitaires

Plus de 50 % des communes ayant répondu indiquent utiliser des produits chimiques pour l'entretien de leur commune. Elles citent une utilisation raisonnée de désherbant, majoritairement de type glyphosate (Round up).

Elles sont également 69 % à utiliser un autre type de traitement et plus particulièrement un traitement mécanique pour 37 % d'entre elles.

Trente-huit communes envisagent la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en développant des méthodes alternatives.

7. Le patrimoine naturel

17 % des communes ont indiquées que des zones d'intérêt écologique étaient présentes sur leur commune. Le plus souvent, il s'agit de zones classées Natura 2000 (12 %), de Zones Naturels d'Intérêt Faunistique et Floristique (11 %), et dans une moindre mesure d'Espaces Naturels Sensibles (3 %).

8. Les milieux aquatiques

Parmi les communes ayant répondu au questionnaire, 45.5 %, soit 85 communes, sont concernées par le passage d'un cours d'eau dans leur périmètre et/ou par la présence de plans d'eau. Parmi ces dernières, 62 % estiment rencontrer des problèmes liés aux cours d'eau.

Les résultats exprimés ici ne prennent en compte que ces communes et ne font que retranscrire leur ressenti quant aux problèmes rencontrés sur les milieux aquatiques.

Existence de rejets directs dans le cours d'eau

65 % des communes indiquent l'existence de rejets directs au milieu naturel sur leur territoire communal. Elles précisent que ces rejets sont majoritairement d'origine pluviale (53 %), d'origine domestique (26 %) et d'origine agricole (16 %).

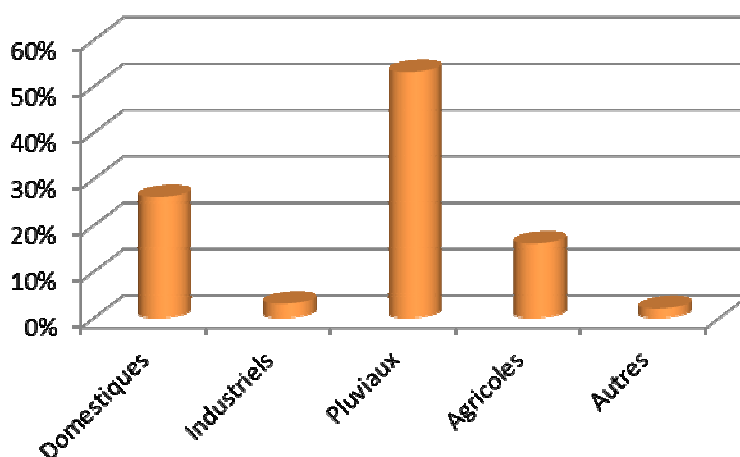


Figure 7 : Types de rejets directs dans les milieux aquatiques

Sentiment vis-à-vis de la qualité de l'eau, des causes de dégradation et des solutions à mettre en place

Globalement, 44 % des communes estiment que la qualité des cours d'eau, et plans d'eau, est bonne.

Elles précisent également que la pollution est, selon elles, majoritairement causée par des pollutions d'origine domestique et agricole (25% et 22%). Elles incriminent également le manque

d'entretien impliquant la dégradation de la qualité de l'eau (22 % sur les cours d'eau et 26 % sur les plans d'eau).

Parmi les solutions évoquées pour restaurer la qualité de l'eau, les communes sont plus enclines à la prévention et à l'information des usagers dans un premier temps. Elles indiquent qu'elles seraient favorables à des contrôles plus fréquents et à engager des actions pour baisser la quantité de produits phytosanitaires utilisés.

Types de problématiques liées aux cours d'eau

Parmi les différentes problématiques, il ressort de l'enquête que les communes rencontrent majoritairement des problèmes d'érosion des berges (28 %) ainsi qu'un engorgement important (23 %). Elles constatent également une basse anormale de la population de poissons au sein des milieux aquatiques (11%).

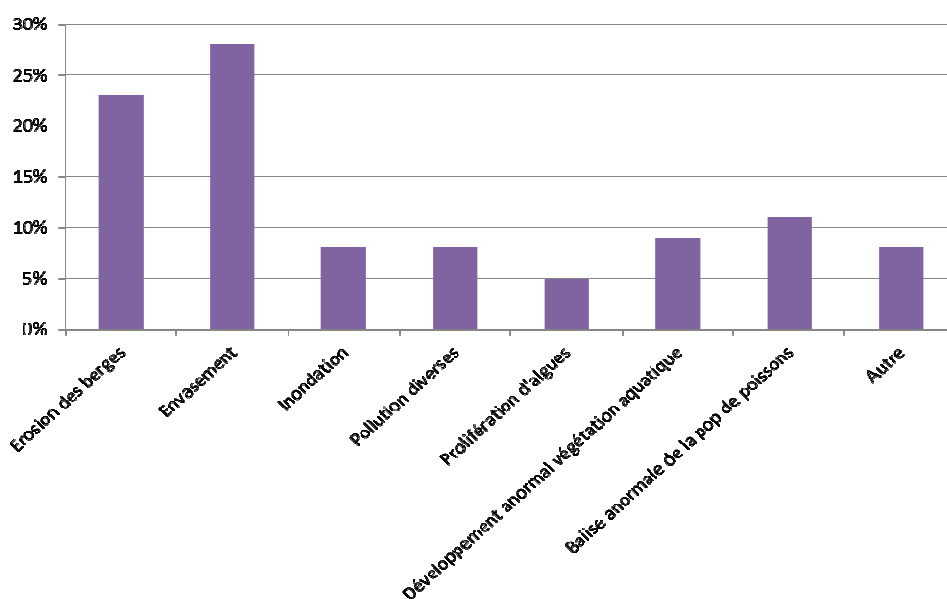


Figure 8 : Différents types de problématiques liées aux cours d'eau

Une gestion efficace des cours d'eau

Pour les communes ayant répondu à ce questionnaire, l'efficacité de la gestion des cours d'eau et plans d'eau passe tout d'abord par la lutte contre la pollution en diminuant les rejets (37 %) ainsi que la prise en compte du fonctionnement naturel des cours d'eau (27%). En seconde position, elles favoriseraient un entretien plus régulier des milieux aquatiques.

Elles sont également 21 % à considérer important de prévoir des programmes de sensibilisation des riverains et des usagers.

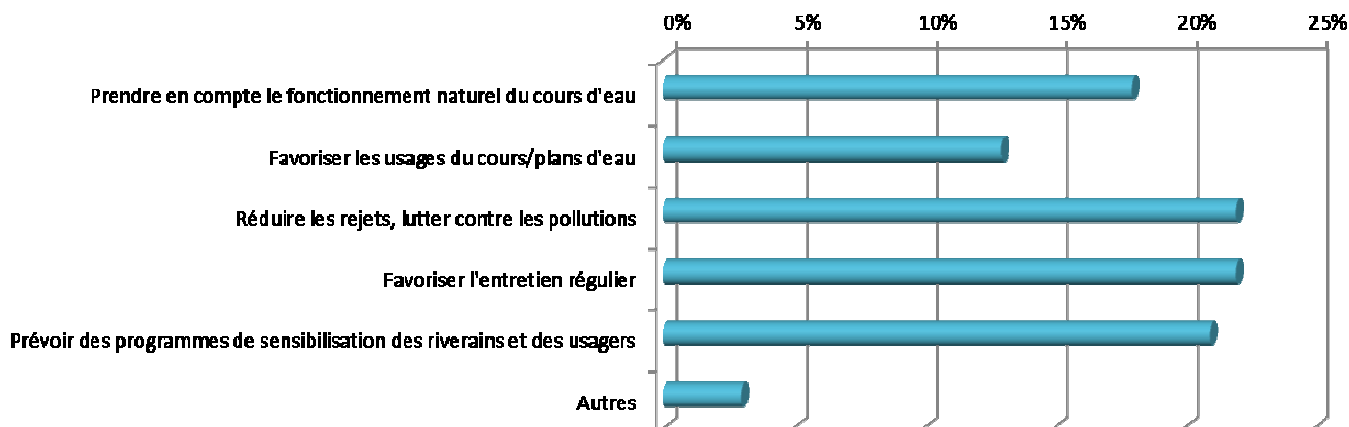


Figure 9 : Classement des propositions d'une gestion efficace des cours d'eau

Espèces nuisibles

Parmi les communes concernées par les milieux aquatiques, 65 % indiquent la présence d'espèces nuisibles sur leur commune dont 62 % de rat musqué et 26 % de plantes invasives (Renouée du japon majoritairement), les 2 pouvant être retrouvés sur la même commune. Des espèces plus ponctuelles sont également citées comme nuisibles : le Cormoran, la Balsamine et le Silure.

9. La sécheresse

Seules 9 % des communes ayant répondu expriment rencontrer des problèmes liés à la sécheresse. Elles mettent principalement en avant l'impact que celle-ci peut avoir sur les usages, limitant la pêche, l'irrigation en agriculture et en jardinage mais également en asséchant les milieux humides et en influençant le niveau des nappes jusqu'à mettre en péril l'alimentation en eau potable.

10. Les inondations et le ruissellement : un risque naturel important sur le territoire du SAGE

Parmi les communes ayant répondu à l'enquête, 65 % rencontrent des problèmes d'inondation, parmi lesquelles 7 % indiquent être fréquemment inondées.

Evolution de la situation

Plus de la moitié des communes concernées directement par les inondations (60 %) considèrent qu'il n'y a eu aucune évolution de la situation quant aux inondations sur les 20 à 30 dernières années.

Parmi les communes qui se sont prononcées, 20 % estime que la situation s'est améliorée alors que 10 % pense qu'elle s'est dégradée.

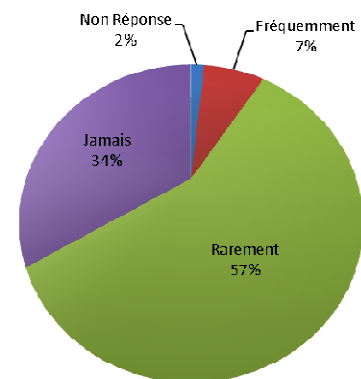


Figure 10 : Fréquence des inondations

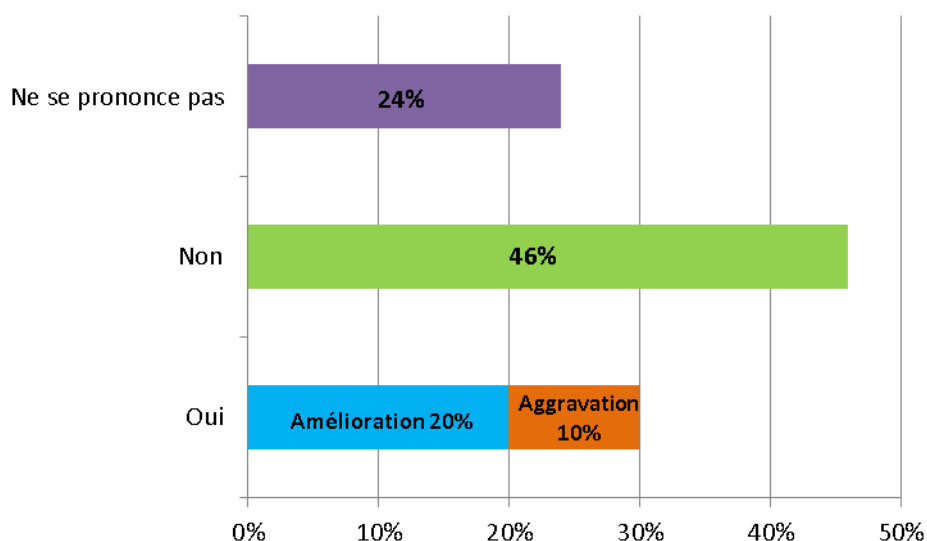


Figure 11 : Evolution de la situation vis-à-vis des inondations

Ainsi, parmi les communes qui estiment que la situation a évolué :

- ✓ 68 % des communes ayant répondu estiment que la situation s'est améliorée grâce aux travaux effectués sur les rivières et sur la gestion du pluvial (création de fossés notamment) ;
- ✓ 32 % des communes concernées trouvent que la situation s'est aggravée à cause notamment de l'imperméabilisation des sols par l'urbanisation, l'augmentation de la taille des parcelles et la modification des pratiques agricoles ainsi qu'une problématique de gestion d'évènements extrêmes de type orage violent.

Documents de gestion des risques

La moitié des communes (50%) qui ont répondu à ce questionnaire ne sont pas dotées d'un document de gestion des risques. Parmi l'autre moitié, 34% sont pourvues d'un Plan de Prévention des Risques se rapportant majoritairement aux inondations.

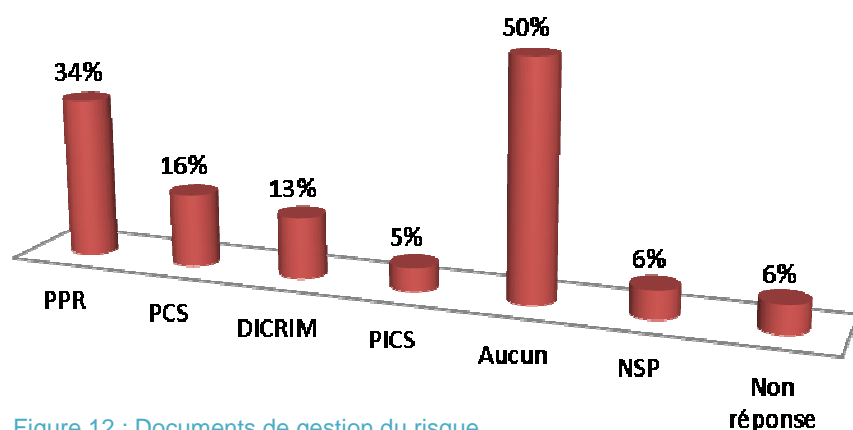


Figure 12 : Documents de gestion du risque

Les communes pourvues d'un Plan de Prévention des Risques l'ont plutôt qualifié d'*Outil de prévention* (38%) que de *Contrainte au développement de la commune* (10%). Elles restent majoritaires (47%) à estimer que le PPR est une association de ces deux notions (un outil et une contrainte).

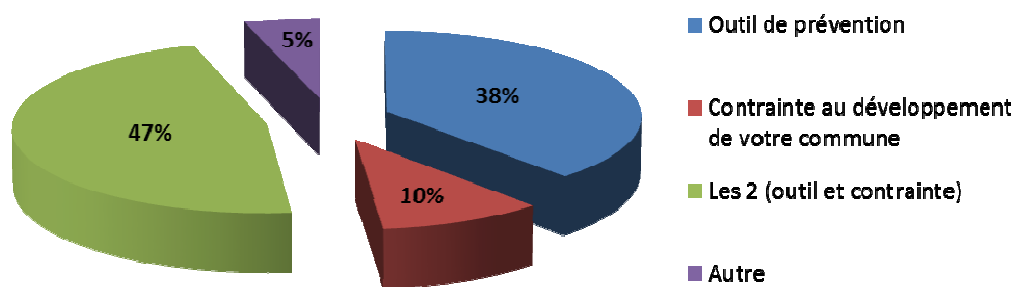


Figure 13 : Vision du Plan de Prévention des Risques

43 % sont favorables à un accompagnement dans la rédaction de leur Plan Communal de Sauvegarde.

L'érosion des sols et les coulées de boues : des phénomènes récurrents

Sur le territoire du SAGE, **40 % des communes** ayant répondu doivent faire face à des phénomènes d'érosion des sols, qui se traduisent par des coulées de boues sur la voirie et/ou au niveau des habitations (50 % des cas) et par des ravines dans les parcelles agricoles (43 % des cas). Les principaux dégâts engendrés par le ruissellement et l'érosion des sols concernent les voiries communales.

11. Les attentes des communes quant à la mise en place du SAGE

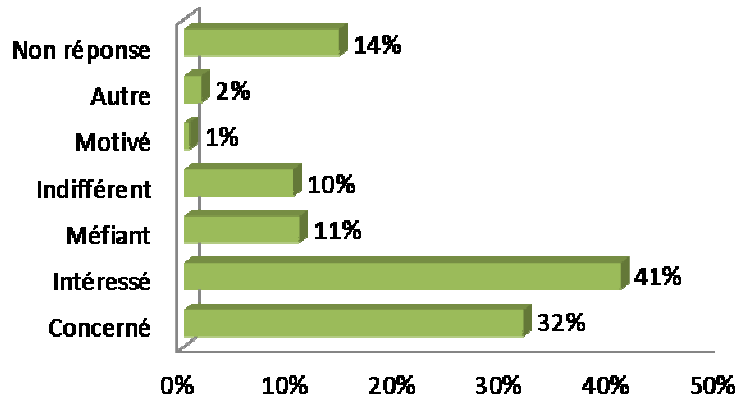


Figure 14 : Intérêt des communes pour le SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers

Parmi les 187 communes qui ont répondu, 160 se sont exprimées sur leur ressenti vis-à-vis du SAGE. Elles sont 41% à être intéressées par la démarche SAGE sur le territoire de la Somme aval et des Cours d'eau côtiers.

Parmi les motivations des communes, il ressort un intérêt particulier pour :

- La préservation de la qualité de l'eau potable et de l'eau superficielle
- La lutte contre les inondations et les coulées de boue
- Les rivières et les marais sur ce territoire

Concernant leurs attentes vis-à-vis du SAGE, les réponses ont été classées en fonction de la fréquence à laquelle elles ont été citées :

1. Préserver la qualité des eaux superficielles et souterraines des différents types de pollution : nitrates, pollution domestique, etc.
2. Améliorer la gestion des risques naturels : inondations, ruissellement et coulées de boues
3. Améliorer la gestion des eaux pluviales pour prévenir les risques de ruissellement
4. Modifier les pratiques culturales et l'occupation des terres agricoles : création de talus, bandes enherbées, haies, etc. pour lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols

Remarque : Certaines communes nous ont également fait part de leurs inquiétudes quant à l'impact financier que le SAGE pourrait avoir sur les petites communes.

A la suite de cette enquête, il est important de noter que les réponses obtenues confortent les enjeux identifiés par le SDAGE du bassin Artois-Picardie et la Directive Cadre sur l'Eau.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'animatrice du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers, Mme Caroline ROHART,
au 03.22.33.09.97
par mail : c.rohart.ameva@orange.fr